



Fondation
de la maison du
Diaconat
de Mulhouse

Livret d'accueil

Résidence Saint-Joseph



LE MOT DU PRÉSIDENT



Madame, Monsieur,

La Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse a été créée en 1860 avec l'ouverture de la Clinique du Diaconat de Mulhouse. Elle est aujourd'hui présente du nord au sud de l'Alsace, au travers de ses 83 établissements. L'ensemble ainsi constitué représente plus de 4 500 lits et places et près de 3 800 collaborateurs, dont 300 médecins.

Notre Fondation s'est toujours attachée à inscrire son action dans la fidélité à ses origines et le respect des valeurs qui l'ont fondée : être au service des autres, œuvrer au bien-être des patients et agir au quotidien dans un esprit d'initiative responsable.

Notre effort d'investissement est constant pour offrir à nos patients la meilleure qualité d'accueil, de soins et de séjour et, à nos praticiens et soignants, les meilleures conditions d'exercice. Œuvre privée, à but non lucratif et reconnue

d'utilité publique, notre Fondation peut recevoir vos dons qui seront utilisés pour améliorer le quotidien des patients et des résidents. En vous remerciant de l'aide que vous pourrez ainsi nous apporter, nous vous adressons nos vœux de bon rétablissement.

Les missions essentielles de notre Fondation sont organisées autour de l'accompagnement et du soin, du nouveau-né à la personne âgée. Toujours avec le même objectif : considérer avant tout le mieux être de la personne.

Le fonctionnement de notre institution est structuré autour d'équilibres financiers permettant de maintenir un haut niveau d'investissement ainsi qu'une qualité d'accueil et de soins optimale, au service des personnes que nous accueillons chaque année dans nos établissements. Une stabilité qui nous permet également d'offrir à nos 3 800 collaborateurs de bonnes conditions de travail et un climat social serein.

Jean Widmaier

Président du Comité d'Administration

NOTRE FONDATION

Depuis les années 2000, la Fondation initie une politique de partenariat dynamique. Ainsi, plusieurs établissements de santé rejoignent la Fondation par le biais de reprises et de démarches de fusion. Ses activités sont désormais organisées autour de 4 axes stratégiques :



Médecine, Chirurgie,
Obstétrique et Soins Médicaux
et de Réadaptation



Accompagnement de la
personne âgée dépendante

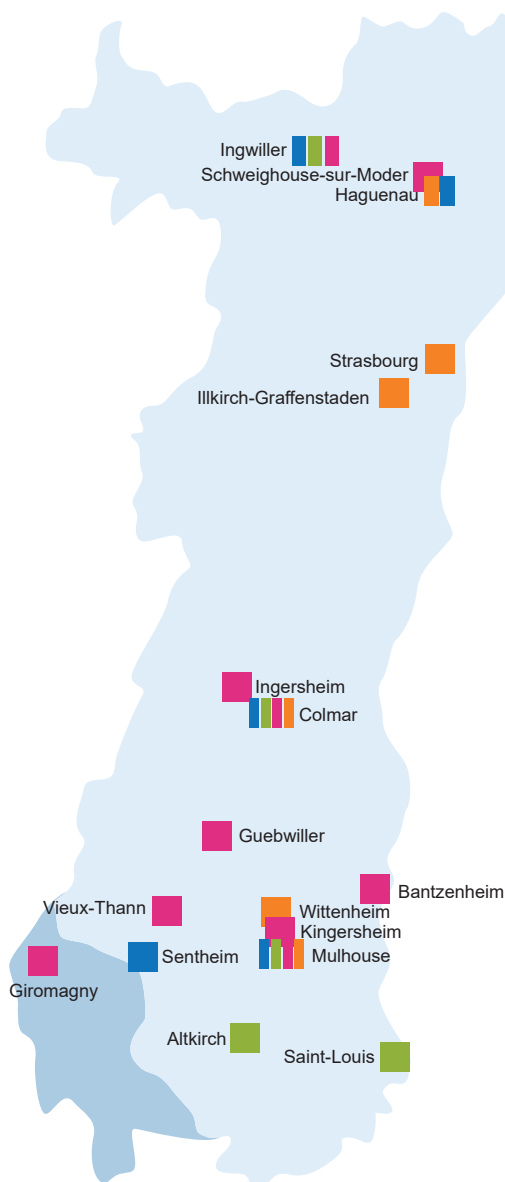


Formation
des professionnels
de santé



Pôle Social
AppuiSolidarités

> Une communauté de 109 établissements



Sanitaire

- Hôpital le Neuenberg - Ingwiller
- Maison médicale - Ingwiller
- CSMRA Château Walk - Haguenau
- Hôpital Albert Schweitzer - Colmar
- Clinique du Diaconat-Colmar - Colmar
- Laboratoire de biologie médicale multisite - Mulhouse, Colmar
- CSMR Saint-Jean - Senheim
- Clinique du Diaconat-Roosevelt - Mulhouse
- Clinique du Diaconat-Fonderie - Mulhouse



Médico-social

- EHPAD Béthanie, Siméon et Emmaüs - Ingwiller
- Maison d'Accueil du Diaconat-Colmar - Colmar
- Home du Florimont - Ingersheim
- SSIAD Domisols - Guebwiller, Vieux-Thann
- EHPAD Les Violettes - Kingersheim
- EHPAD Les Molènes (mandat de gestion) - Bantzenheim
- EHPAD Saint-Joseph - Giromagny
- EHPAD Notre Dame des Apôtres - Colmar
- Habitat Inclusif - Schweighouse-sur-Moder
- Habitat Inclusif - Mulhouse



Formation

IDE - AS - AP - AES - Formation continue

- Institut de Formation du Neuenberg - Ingwiller
- Institut de Formation du Diaconat-Colmar - Colmar
- Institut de Formation du Diaconat-Mulhouse - Mulhouse
- Institut de Formation en Soins Infirmiers du Diaconat - Mulhouse
- Institut de Formation du Diaconat-Mulhouse - Saint-Louis
- Institut de Formation du Diaconat-Mulhouse - Altkirch



AppuiSolidarités

Pôle social du Diaconat

- Secteur Enfance
- Secteur Accueil, Inclusion, Citoyenneté
- AppuiSoge, agence immobilière à vocation sociale
- Association d'Aide à la Solidarité et à la Citoyenneté (mandat de gestion)



300
praticiens



3736
collaborateurs



83
établissements
gérés par la Fondation



26
établissements
partenaires

LA RÉSIDENCE SAINT-JOSEPH VOUS ACCUEILLE

Le Comité de la Fondation, la Direction et le personnel vous souhaitent la bienvenue et vous remercient de la confiance que vous leur témoignez. Nous sommes heureux de vous accueillir et mettons tout en œuvre pour que votre séjour s'effectue dans les meilleures conditions.

À la Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse, l'accueil est une tradition plus que centenaire qui guide toujours notre action. Ainsi, chaque intervenant a été choisi non seulement pour ses qualités professionnelles, mais aussi pour ses qualités humaines d'écoute et d'engagement. C'est pourquoi, au-delà des équipements modernes de notre établissement, vous y retrouverez le même esprit qui a présidé à la création de la Résidence Saint-Joseph : considérer avant tout le mieux-être de la personne.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions et sommes à l'écoute de vos suggestions et remarques qui nous permettront d'améliorer notre service.

Ce livret d'accueil est conçu à votre intention, afin de vous faire découvrir votre nouvelle résidence et d'y faciliter votre intégration. Vous y trouverez des informations sur le fonctionnement de l'établissement, les démarches à suivre, les conditions du déroulement de votre séjour ainsi que vos droits et devoirs.

Diégo Calabro
Directeur général

Lidwine Viennet
Directrice

SOMMAIRE

1. RÉSIDENCE SAINT-JOSEPH VOUS ACCUEILLE

Un peu d'histoire - p.5

Suivez-nous pour la visite ! - p.6

Une journée à Saint-Joseph - p.7

2. VOTRE SÉJOUR

Comment se déroule les admissions - p.8

Les démarches à l'admission - p.9

Confort hôtelier - p.11

Recommandations et règles de vie - p.13

Une équipe pluridisciplinaire - p.15

Les animations - p.17

Le PASA (Pôle d'Activités et de Soins
Adaptés) - p.19

L'unité de la Maisonnée - p.19

3. DROITS ET INFORMATIONS

Évaluation de la satisfaction des
résidents - p.20

Exercice des droits du résident - p.20

La qualité - p.23

Devenez acteur de votre prise en
charge - p.24

Lutte contre la douleur - p.24

Charte de la personne accueillie - p.25

Charte éthique et accompagnement
du grand âge - p.26

Charte de la bientraitance - p.27



1. LA RÉSIDENCE SAINT-JOSEPH VOUS ACCUEILLE

Un peu d'histoire

L'établissement et son histoire

Fondée en 1882 par l'Abbé BIDAINE, la maison de retraite Saint-Joseph est la propriété de la Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse.

Dans la mouvance de l'expansion industrielle, qui a suivi la guerre de 1870, l'Abbé Bidaine, curé de Giromagny, crée en 1880 la société civile hospitalière dans le but d'entretenir un service de secours aux malades pauvres de la ville, à domicile ou dans l'établissement même de la société. Une congrégation religieuse assure la direction de l'établissement.

L'établissement a rejoint la Fondation de la maison du Diaconat à partir du 1^{er} janvier 2024.

Le bâtiment et son environnement

L'établissement est situé dans un parc, permettant d'accueillir nos résidents dans un endroit calme et chaleureux. La résidence a une capacité d'accueil de 162 lits, répartis en trois bâtiments :

- La Maisonnée, une unité de vie protégée.
- La vue des Alpes qui propose des chambres doubles
- Une extension de la Vue des Alpes avec des chambres simples.

En 2024, la Résidence s'engage dans un projet architectural qui a commencé par la démolition de l'ancien cinéma de la ville de Giromagny. La construction de ce nouveau bâtiment permettra de créer une décoration de type domestique, et de proposer une qualité de vie à l'ensemble des résidents sur la vie comme « chez soi ».

Suivez-nous pour la visite !

REZ-DE-CHAUSSÉE

Accueil
Administration
Salle d'animation
Salon de coiffure
Petit salon
Cafétéria
Accueil de jour

2^{ÈME} ÉTAGE

Les Capucines
Salle à manger
Petit salon
Salle de soins
Chambres des résidents

1^{ER} ÉTAGE

La Maisonnée
Les Chevrefeuilles
Salle à manger
Petit salon
Salle de soins
PASA
Chambres des résidents

3^{ÈME} ÉTAGE

Les Tournesols
Salle à manger
Petit salon
Salle de soins
Chambres des résidents





Une journée à Saint-Joseph

Matin

- Soins d'hygiène des résidents
- Prise de sang si nécessaire
- Distribution des médicaments, mesure des paramètres, insuline
- Petit déjeuner en chambre ou salle à manger
- Animations
- Pansements et soins si nécessaire
- Distribution des médicaments, glycémie, insuline
- Déjeuner en salle à manger
- Entretien des locaux
- Passage des intervenants extérieurs

Après-midi

- Soins
- Goûter
- Animations
- Distribution des médicaments, glycémie, insuline
- Dîner en salle à manger / chambres
- Passage des intervenants extérieurs

Soirée et nuit

- Passage de l'équipe de nuit

Visites



Du lundi au dimanche, toute l'année

Nous recommandons le début des visites à partir du début d'après-midi.





2. VOTRE SÉJOUR

Comment se déroulent les admissions

Préadmission



La commission



L'anamnèse



L'admission



L'entrée





Les démarches à l'admission

Préadmission



Vous souhaitez vous inscrire en EHPAD :

Le site internet VIA TRAJECTOIRE : <https://trajectoire.sante-ra.fr> est un service en ligne qui vous aide à trouver un EHPAD répondant à vos besoins, mais aussi à faire votre demande d'inscription en ligne et à transmettre votre dossier à votre médecin traitant ainsi qu'à l'établissement de votre choix.

Si vous ne disposez pas d'un ordinateur, vous avez la possibilité de vous adresser à l'assistante sociale du Conseil Départemental de Belfort : www.territoiredebelfort.fr. Ou venir le chercher au secrétariat de la résidence Saint-Joseph.

Pour que votre dossier de préadmission soit complet, veillez à transmettre les documents suivants :

- le relevé bancaire des 3 derniers mois
- le dernier avis d'imposition

- les épargnes
- les déclarations de solidarité des obligés alimentaires (une par enfant).

Votre médecin traitant sera informé de votre demande d'admission dès lors que votre dossier informatique sera complet. Le choix de votre EHPAD sera fixé par vos soins. La Résidence Saint-Joseph sera informée directement, si vous avez choisi cet établissement d'accueil.

Par ailleurs, une visite d'établissement est possible en prenant contact avec l'accueil. Les demandes d'admission sont gérées en fonction des situations individuelles et des urgences.

Le service administratif est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches. Il est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 et le week-end de 9h00 à 13h00 et de 13h45 à 17h00.

La commission

L'établissement accueille les personnes de plus de 60 ans, sauf dérogation, seules ou en couple.

Une commission d'admission se réunit une fois par semaine. Elle prend en considération l'urgence et les données administratives et médicales des dossiers et donne un avis. L'ad-

mission est prononcée par la direction.

L'anamnèse

C'est un rendez-vous organisé avec le résident afin de connaître les habitudes de vie quotidienne de la personne et de poser les questions d'ordre médical pour adapter l'accompagnement du résident. Lors de cet entretien, la résidence vous fournira la liste du trousseau exhaustif ainsi que la fiche d'identification du linge.

L'admission

Lors de votre admission, nous vous demandons de nous fournir les documents suivants :

- une photocopie du livret de famille et de la carte d'identité
- La carte vitale physique ou attestation
- La carte de mutuelle actualisée (physique)
- si une demande d'aide sociale est déposée, transmettre le récépissé
- une attestation de responsabilité civile délivrée par l'assurance (facultatif)
- une copie du jugement de tutelle (s'il y a lieu)
- un RIB

L'entrée

Le jour de l'accueil vous seront remis :

- le règlement de fonctionnement qui vous informe des conditions de vie dans l'établissement,
- le contrat de séjour que vous signerez, ainsi que la 1ère facture d'entrée (**un règlement par chèque, qui inclut l'hébergement et une caution d'un mois complet sur 31 jours**)
- l'inventaire du mobilier si besoin
- le mandat de prélèvement
- le formulaire d'autorisation du droit à l'image
- le consentement de vaccination
- le formulaire bucco-dentaire
- le formulaire de prélèvement sanguin AES
- l'inventaire administratif
- le formulaire de désignation de la personne de confiance

Le contrat de séjour

C'est un contrat réciproque qui détaille la liste et la nature des prestations proposées ainsi que leur coût prévisionnel (article L.311-4 du CASF). Il définit les objectifs et la nature de la prise en charge, les informations sur les soins à dispenser et les informations sur le coût des prestations (règles de facturation).

Les aides financières

Cette aide couvre une partie du tarif Dépendance et est perçue directement par l'établissement :

Aide Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.)

Cette aide couvre une partie du tarif Dépendance. Elle est versée directement à l'établissement pour couvrir le forfait dépendance de la personne. Seuls les résidents dont le GIR est compris entre 1 et 4 en sont bénéficiaires. Elle n'est pas déductible du tarif

hébergement.

L'Aide Sociale à l'Hébergement (A.S.H.)

Cette aide prend en charge une partie des frais liés à l'hébergement d'une personne et est versée par le département. Le dossier est à retirer à la mairie du dernier domicile connu, sous conditions d'attribution et est reprise lors de la succession.

Aide Personnalisée au Logement (A.P.L.)

Aide financière qui réduit le montant du loyer. Elle peut être demandée auprès de la caisse d'allocations familiales ou sur le site de la MSA (sous conditions de ressources et conformément à certains plafonds) et est versée au résident ou directement à l'établissement.

Mutuelles, Caisses de retraites, Organismes d'assurance et de prévoyance

Possibilité de bénéficier de rente dépendance. La demande se fait directement auprès des organismes du demandeur.

Le projet personnalisé

Lors de votre admission, l'équipe pluridisciplinaire entrera en contact avec vous afin de vous proposer un accompagnement individualisé si vous le souhaitez.

Qu'est-ce que le projet personnalisé ?

C'est un accompagnement au plus près de vos besoins qui se fait avec vous. Libre d'y participer ou non, l'équipe proposera des actions qui permettront de répondre à vos envies et vos attentes.

Principe

Le projet personnalisé c'est :

- La prise en compte des attentes et des besoins de la personne
- L'individualisation et la singularité de chaque accompagnement avec une programmation de prestations et d'activités individuelles ou collectives;
- Inclut différents volets (volet social et volet médical)
- Tenir compte du parcours de vie, des soins et d'accompagnement de la personne.
- S'associer, aux familles selon les besoins (et/ou de son représentant légal).

Ce projet est réévalué tous les ans.

La prise en compte des attentes et des besoins de la personne dans la démarche du projet personnalisé se réfère directement à la bientraitance et s'inscrit dans le droit fil de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.



L'établissement est avant tout un lieu de vie. L'objectif commun à toutes les catégories de personnel, aussi bien médical, d'entretien, d'animation, de restauration que d'administration, ainsi que l'entourage est d'accompagner les résidents à accomplir les gestes essentiels quotidiens plutôt que de se substituer à eux et de « faire à leur place »

Extrait du projet d'établissement

Chambre

Les chambres sont doubles ou individuelles. Elles sont équipées d'un chevet, d'un placard, d'un lit médicalisé et d'une salle de bain. Vous avez la possibilité de personnaliser votre chambre avec des éléments décoratifs. Dans les grands studios, il est également autorisé d'amener votre mobilier.

Les chambres de la Maisonnée et de l'extension sont entièrement équipées, literie comprise. Vous avez aussi la possibilité d'amener votre télévision et un fauteuil.

Coiffeur - Esthéticienne - Pédicure

Des professionnels conventionnés par l'établissement proposent leurs prestations (payantes) dans les services. Leurs coordonnées sont disponibles auprès du personnel d'accueil ou par affichage.

Courrier

Votre courrier vous est distribué chaque jour. Le courrier à expédier doit être déposé à l'accueil. La famille peut également chercher le courrier du résident à l'accueil.

Cafétéria

Un distributeur automatique de boissons est à votre disposition à l'accueil.

Espaces extérieurs

Un parc arboré est accessible en journée.

Animaux

La famille ou les personnes extérieures

peuvent venir avec des animaux calmes et tenus en laisse.

Linge et effets personnels

Le linge domestique et le linge éponge de toilette sont fournis par l'établissement. L'ensemble du linge est entretenu par un prestataire externe qui se charge de marquer le linge du résident à son nom. Toutefois, l'entretien du linge délicat ainsi que celui nécessitant un lavage à sec ou à la main devra être pris en charge par la famille. Un trousseau type est transmis avant l'entrée. Les proches et le personnel veilleront à ce que les résidents portent des vêtements en parfait état et adaptés aux saisons. Les produits de toilette et d'hygiène sont à la charge du résident ou de sa famille qui assurera le réassort.

Parking

Vous disposez d'un parking sur le site de l'EHPAD Saint-Joseph. L'établissement n'est pas responsable des effets et des objets laissés à l'intérieur de votre véhicule.

Presse

Vous pouvez vous abonner aux journaux de votre choix qui vous seront distribués.

Développement durable

L'établissement s'est engagé dans une politique de développement durable et vous invite à en devenir acteur en limitant vos consommations (eau, électricité et chauffage) et en adoptant le tri sélectif (papier, plastique, verre, piles) aux points de collecte mis en place dans les étages ou en vous adressant au personnel.



Restauration



Horaires de distribution

- Petit déjeuner : 7h15 à 9h00
- Déjeuner : 12H00
- Goûter : 15h30
- Dîner : 18h00

Les repas sont servis dans la salle à manger pour favoriser le contact avec les autres résidents ou en chambre si l'état de santé le justifie et après avis de l'infirmière ou du médecin traitant.

Les menus sont établis d'après un plan alimentaire garantissant un équilibre nutritionnel optimal et les denrées alimentaires sont soigneusement sélectionnées à l'achat pour satisfaire les critères de qualité et développement durable (en référence à la loi EGALIM).

Tous les repas sont cuisinés au sein de la structure. Un repas unique est proposé au résident qui est affiché chaque jour sur les tableaux d'affichage dans la salle à manger. Les régimes sont établis sur prescription médicale. Des commissions restauration sont organisées 2 fois par an afin de réunir les résidents, les familles, les salariés et le chef de cuisine. Il est possible aux familles et personnes extérieures de réserver des repas 48h à l'avance et de préparer sur demande un repas d'anniversaire ou autres événements en prévenant quelques jours à l'avance (réserver auprès de l'accueil de la résidence).



Téléphone

Chaque chambre est équipée du réseau téléphonique. Le résident a le choix de souscrire ou non à un abonnement téléphonique pour émettre des appels. Les consommations téléphoniques sont facturées sur la facture mensuelle de frais de séjour.



Télévision

Vous pouvez apporter votre téléviseur. Des télévisions à usage collectif sont à votre disposition dans différents lieux de vie.



Visites

La présence de votre famille et de vos amis vous est d'un grand réconfort, ils sont les bienvenus.

Conseillez à votre entourage de ne pas se rendre en trop grand nombre, d'éviter la visite de toute personne malade.

Les matinées étant consacrées aux soins, nous accueillons de préférence les visites à partir de la fin de la matinée. Les visiteurs peuvent être reçus dans les chambres, les salles de séjour, le hall, la terrasse ou le parc suivant les saisons...

Nous mettons à disposition les espaces nécessaires pour l'organisation d'événements familiaux

Afin de rompre l'isolement, il est également possible de faire des visios avec les résidents.



Sorties - Absences

Les sorties quotidiennes sont libres pour les personnes pouvant circuler seules et sans danger.

Merci de prévenir le personnel du service si le résident doit s'absenter.

Les absences de plusieurs jours doivent être signalées au minimum 48 heures à l'avance et entraînent une déduction forfaitaire sur la facture.



Climatisation

Toutes les salles à manger et la salle d'animation sont dotées d'une climatisation.



Recommandations et règles de vie



Appel malade

À l'admission, l'établissement met en place un système d'appel malade pour chaque résident.



Respect

L'établissement engagera systématiquement des poursuites contre toute personne qui aurait un comportement ou des propos violents à l'égard du personnel ou de l'établissement.



Hygiène

Désinfectez-vous les mains dès votre arrivée dans l'établissement, en entrant dans la chambre puis à votre sortie. De la solution hydroalcoolique est à votre disposition dans les espaces communs.



Vigilance

Nous vous invitons à rester attentif à votre environnement et à nous signaler tout dysfonctionnement.



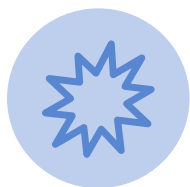
Prévention

Si vous présentez des signes d'infection respiratoire, le port du masque est recommandé. Nous conseillons aux proches de reporter leur visite en cas de maladie.



Prise et diffusion d'images

Il est interdit de photographier, filmer ou enregistrer le personnel et les résidents au sein de l'établissement.



Dégradations du matériel

Pour votre confort, il convient de respecter les équipements mis à votre disposition ainsi que la propreté des bâtiments et de leurs abords.



Propreté des lieux

Respectez les locaux et objets mis à votre disposition. Laissez-les dans l'état où vous aimeriez les trouver.



Objets de valeur

L'établissement met à votre disposition un coffre dans lequel nous vous invitons à déposer vos biens. L'établissement n'est pas responsable en cas de perte ou de vol, des bijoux, de l'argent que vous conservez dans votre chambre. Pensez à les remettre à vos proches.



Respect d'autrui

Respectez le sommeil et le repos de vos voisins de chambre. Réduisez le son des téléviseurs et évitez les discussions bruyantes (couloirs, chambres).



Tabac - vapotage

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement.

De même, l'usage de la cigarette électronique n'est pas autorisé dans l'établissement.



Sécurité incendie

Nos bâtiments et nos équipements répondent aux normes de sécurité incendie (portes coupe-feu, détecteurs de fumée, matériel d'extinction, rondes de sécurité...). Des consignes de sécurité et d'évacuation sont affichées dans l'établissement.

En cas de début d'incendie dans le service :

- Restez calme
- Alertez le personnel
- Restez dans votre chambre
- Fermez la porte et la fenêtre pour éviter la propagation des fumées
- Ne quittez pas le service seul
- Laissez agir le personnel du service et les équipes compétentes.



Une équipe pluridisciplinaire



Toute personne, quelles que soient les transformations de son être ou de sa situation sociale, doit pouvoir bénéficier de soins, d'une présence fraternelle et d'un accompagnement respectueux de sa dignité, avec une attention particulière à ce qu'elle puisse garder sa vie en main, accéder à des lieux de vie et de partage.

Extrait du projet d'établissement

Une équipe pluridisciplinaire vous prend en charge dès votre arrivée et vous accompagnera tout au long de votre séjour. Elle contribue activement à l'accompagnement des résidents.

Le partage des informations concernant le résident entre les différents professionnels de santé est une garantie de sécurité pour sa prise en charge.

Le cadre de santé et l'infirmière coordinatrice

Ils organisent l'activité paramédicale, encadrent, animent l'équipe et coordonnent les moyens nécessaires au soin, à l'accompagnement et à l'animation, en veillant à l'efficacité et à la qualité des prestations. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des familles et des tuteurs.

Les infirmiers

Ils dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant au maintien ou à la restauration de la santé de chaque résident. Ils assurent en particulier la dispensation des traitements médicaux prescrits par les médecins traitants.

Les aides-soignants

Ils assurent activement l'accompagnement des résidents par des soins de confort et par une assistance dans les actes de la vie quotidienne (faire sa toilette, s'habiller, manger...) : le tout en maintenant au mieux l'autonomie du résident. Ils exercent sous la responsabilité de l'IDE.

Le médecin traitant

Il prend en charge votre suivi médical, en lien avec notre personnel soignant et le médecin coordonnateur. Vous avez le libre choix de votre médecin traitant.

Le médecin coordonnateur

Il assure l'encadrement médical de l'équipe soignante, sous l'autorité administrative de la direction. Il peut être contacté par tous les résidents ou leur famille.

Il assure différentes missions :

- évalue et valide la dépendance des résidents, ainsi que leurs besoins en soins
- élabore le projet de soins avec l'équipe soignante, coordonne et évalue sa mise en œuvre.

Les agents des services hospitaliers

Ils veillent au confort et au bien-être des résidents, à l'entretien des chambres et des locaux. Ils assurent également l'ensemble des services des repas. Ils collaborent avec les soignants.

Le psychologue

Le psychologue est présent tous les jours. Sa mission principale est d'apporter un soutien psychologique aux résidents. Il propose des entretiens individuels pour permettre aux résidents de venir déposer ce qui les anime. Il se rend également disponible pour les familles afin de les accompagner dans l'arrivée de leurs proches en EHPAD. Enfin, le psychologue travaille avec les équipes afin d'améliorer avec elles le quotidien et la prise en charge des résidents.

L'équipe administrative

Les secrétaires sont à votre disposition pour toutes questions relatives aux documents administratifs liés à votre séjour. Elles vous aiguilleront auprès des personnes ou service en fonction de vos interrogations.

Service technique

L'établissement est doté d'une équipe technique chargée de la maintenance au quotidien. Pour toute demande d'intervention, vous pouvez vous adresser à l'accueil.

La pharmacie

Grâce à la Pharmacie à usage intérieur (PUI), mutualisée par plusieurs établissements locaux. La résidence bénéficie de l'expertise de 3 pharmaciens salariés et 6 préparatrices en pharmacie.

Hôtellerie et lingerie

Le service hôtellerie assure et maintient la propreté de l'ensemble de l'établissement, dans un souci de qualité et d'efficacité. Le service hôtelier assure la gestion et le suivi du linge (linge de lit et tenues professionnelles). L'entretien et le marquage du linge sont effectués par un prestataire extérieur.

Vous reconnaîtrez facilement le personnel qui vous entoure grâce aux écussons nominatifs, associés à un code couleur :



VIOLET

Responsable infirmier



JAUNE

Infirmier



VERT

Aide-soignant



ROSE

Agent de soins



TURQUOISE

Auxiliaires médicaux



ORANGE

Agent hotelier



Les animations

L'animation est une des fonctions essentielles à la résidence. Elle fait partie intégrante du projet de vie du résident au sein de l'établissement. Le projet d'animation est élaboré annuellement et le programme détaillé des animations est affiché dans l'établissement. Cependant le résident a le libre choix d'y participer ou non.

Des animateurs interviennent régulièrement et proposent des activités auxquelles vous pouvez librement participer.

Au quotidien, vous pouvez participer à des activités collectives à l'intérieur de l'établissement : couture, tricot, travaux manuels, atelier pâtisserie, gymnastique douce, médiation animale...



Nos animations favorisent les activités et les sorties vers l'extérieur : participation aux manifestations locales, visites touristiques, échanges avec d'autres établissements...



On vous propose aussi des moments d'échanges et de rencontres :

- organisation de fêtes thématiques ;
- fête des anniversaires
- échanges intergénérationnels.



L'animation de La Résidence Saint-Joseph Giromagny est soutenue dans sa mission par l'intervention ponctuelle de partenaires extérieurs, salariés ou bénévoles.

Elle fait partie intégrante du projet de vie de la personne. A Saint-Joseph, trois animateurs occupent ce poste à plein temps. Après une petite période d'adaptation, les animateurs engagent la conversation et aident le résident à exprimer ses besoins, ses souhaits, ses passions. Ce petit entretien permet d'établir une relation de confiance, et de guider la personne accueillie dans sa nouvelle vie. C'est aussi le moment de rassurer la personne et de l'aider avec écoute à organiser ses journées au sein de la Résidence .

Les animateurs feront des propositions d'activités adaptées. Le résident décidera de son adhésion ou non. Nous travaillons dans le plus grand respect des choix du résident. Le planning d'activité est affiché dans divers endroits stratégiques de l'établissement.

Chaque matin et midi, les personnes sont invitées aux activités.

Quand une personne refuse de participer aux animations, les animateurs peuvent lui proposer des petites activités en individuel en chambre afin de maintenir le lien social et de lutter contre l'isolement.

Les projets d'activités sont stipulés dans le projet personnalisé, validés par le résident et ses représentants ainsi que par l'équipe soignante.



Le PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés)

Qu'est ce qu'un PASA

C'est un espace aménagé dans l'EHPAD dédié à l'accueil, durant la journée, des résidents de la structure atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladies neuro-dégénératives.

Le PASA est un espace conçu pour créer un environnement confortable, rassurant et stimulant pour les résidents. Il doit aussi offrir des lieux de vie sociale pour le groupe et proposer une ouverture sur l'extérieur de plain-pied pour prendre des collations sur place.

Les PASA proposent des activités sociales et thérapeutiques de jour comme de nuit. Le programme d'activité est élaboré sous la responsabilité de personnes qualifiées, en collaboration avec le psychologue.

Des professionnels spécialement formés aux techniques de soins et de communication adaptées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies neuro-dégénératives interviennent dans le PASA.

La décision d'une entrée dans le PASA est prise par l'équipe du PASA et validée par le médecin coordonnateur de la résidence.

Objectif : maintenir ou réhabiliter les capacités fonctionnelles et cognitives des personnes accueillies, en mobilisant leurs fonctions sensorielles et en proposant un programme d'activités adapté au résident.



L'unité de la Maisonnée

Qu'est ce que la Maisonnée

Il s'agit d'un espace conçu pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés et physiquement valides.

La Maisonnée accueille au maximum 20 résidents pour permettre un accompagnement personnalisé.

Les activités et les repas sont organisés dans la grande salle à manger. Il y a également une sortie qui donne directement sur le jardin thérapeutique.

La décision d'une entrée et/ou d'une sortie de la Maisonnée est prise par l'équipe pluridisciplinaire, selon l'évolution des pathologies du résident et validée par la Direction.

Relations avec la famille

Les visiteurs doivent respecter des règles de vie spécifiques qui sont remises aux proches des résidents concernés.



3. DROITS ET INFORMATIONS

Évaluation de la satisfaction des résidents

L'évaluation est un axe important de la politique qualité de l'établissement. Des enquêtes de satisfaction sont réalisées tous les ans.

L'analyse de ce questionnaire est réalisée par le Centre de Ressources Qualité qui l'expose au Conseil de la Vie Sociale (CVS). Une synthèse est consultable par affichage.

Exercice des droits du résident

L'EHPAD accueille des personnes âgées dépendantes ayant besoin d'une assistance médicalisée journalière et permanente. Cette structure relève donc du secteur médico-social et ses résidents bénéficient des droits suivants :

Le Conseil de Vie Sociale (CVS)

Le CVS se réunit au moins 3 fois par an, conformément à la loi. Il est composé de représentants d'usagers, des familles, du personnel et de l'organisme gestionnaire. Il donne son avis

sur toute question concernant le fonctionnement de l'établissement.

- Les droits et libertés des personnes accompagnées,
- l'organisation intérieure et la vie quotidienne,
- les activités, l'animation socio-culturelle et les prestations proposées,
- les projets de travaux et d'équipement,
- la nature et le prix des services rendus,
- l'affectation des locaux collectifs,
- l'entretien des locaux,
- les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture,
- l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre les participants,
- les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge,
- le projet d'établissement ou de service et notamment sur le volet portant sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance,
- le plan d'organisation des transports des personnes adultes handicapées bénéficiant d'un accueil de jour.

La liste des membres du CVS est affichée dans le hall d'accueil. Vous pouvez contacter les membres élus pour poser vos questions à l'adresse mail suivante : cvs@giromagny.org

Commission menu

Une commission menu se réunit plusieurs fois par an et rassemble des représentants des résidents, du personnel d'encadrement et de la société de restauration (cuisiniers, diététicienne). Les menus élaborés par la diététicienne sont présentés aux résidents qui peuvent faire part de leurs souhaits qui seront pris en compte.

La personne qualifiée

Conformément à l'article L.311-5 du code de l'action sociale et des familles, toute personne prise en charge par la résidence, ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits ou en cas de conflit, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le représentant de l'Etat dans le Département, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé et le président du Conseil Départemental. La liste est affichée à l'accueil de l'établissement.

Directives anticipées

Toute personne majeure peut prévoir ses souhaits concernant sa fin de vie afin d'anticiper une situation où elle serait hors d'état de manifester sa volonté. Elles vous permettent d'informer les professionnels de santé de vos choix thérapeutiques, même dans l'hypothèse où il vous serait impossible de vous exprimer.

Elles sont notamment prises en compte lorsque les médecins envisagent la fin de vie, la réanimation ou le maintien artificiel de la vie.

Si vous avez rédigé des directives anticipées, il faut en informer les médecins ou le psychologue. Si vous souhaitez en rédiger, le personnel vous remettra un formulaire et vous permettra de le rédiger.

Loi informatique et liberté

Les données administratives et médicales relatives à votre séjour dans l'établissement sont enregistrées dans des fichiers informatiques et font l'objet d'un traitement automatisé déclaré à la CNIL.

Vous pouvez avoir accès à ces informations et avez la possibilité de les faire modifier ou sup-

primer. Pour cela, vous devez adresser une demande écrite au directeur d'établissement.

Liberté d'aller et venir

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (dite « ASV ») a ajouté un nouveau droit fondamental que les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) se doivent d'assurer aux personnes qu'elles accompagnent : la liberté d'aller et venir. L'équipe de la résidence mettra en place les dispositifs nécessaires pour valoriser la liberté d'aller et venir (abonnement transport PMR...)

Personne de confiance

Lors de votre séjour, il vous sera proposé de désigner par écrit une personne de confiance. Son rôle est, si vous le souhaitez, de :

- vous accompagner dans les démarches durant votre séjour,
- assister aux entretiens médicaux,
- recevoir les informations médicales en cas de pronostic grave,
- être consultée lorsque vous êtes hors d'état d'exprimer votre volonté et que vos soins s'imposent pour des raisons tenant à l'urgence.

Cette personne peut être un parent, un proche ou votre médecin traitant. Il est nécessaire de la désigner lors de chaque hospitalisation ou au début de votre séjour. Cette désignation est valable pour toute la durée de votre séjour mais peut être modifiée à tout moment.

Le psychologue se tient à disposition pour vous soutenir dans la rédaction des documents.

Personne à prévenir

Vous pouvez désigner une personne que nous pourrions contacter en cas de besoin ou d'événement particuliers survenant au cours du séjour (transfert vers un autre établissement, état de santé ...). Cette personne peut être la même que la personne de confiance ou peut être différente. Elle n'a pas accès aux mêmes informations que la personne de confiance.

Règles de confidentialité et secret médical

Toute personne prise en charge à l'EHPAD Saint-Joseph a droit au respect de sa vie privée et au secret des informations qui la concernent. Le secret médical n'empêche pas de donner des informations à la personne de confiance ou à la famille, afin de leur permettre d'apporter un soutien direct au résident. Toutefois, vous pouvez vous opposer à la communication de ces informations et le médecin devra se conformer à votre décision.

Pour les personnes décédées, des informations peuvent être délivrées aux ayants droit sauf opposition de la personne malade avant son décès et selon les conditions réglementaires.

Respect de l'intimité, de la dignité et de la confidentialité

La résidence Saint-Joseph met en œuvre différentes actions pour garantir votre intimité, votre dignité et la confidentialité lors de votre prise en charge.

Ces actions rentrent dans le cadre de notre démarche de bientraitance et se traduisent par la formation des professionnels et une attitude favorisant leur intimité.

Accès au dossier médical

Un dossier médical est constitué pour chaque résident et comprend les informations recueillies lors des séjours hospitaliers. Les informations qu'il contient sont transmises au médecin responsable de l'information médicale par l'intermédiaire de votre praticien et protégées par le secret médical. Ce dossier est conservé par l'établissement conformément à la réglementation relative aux archives publiques hospitalières pendant 20 ans.

Information et consentement du patient (Loi du 4 mars 2002)

L'information qui vous est donnée sur votre état de santé, sur les actes et traitements proposés, sur leurs bénéfices, sur leurs risques éventuels doit être claire, accessible et loyale. Elle doit vous permettre de participer aux choix thérapeutiques qui vous concernent et

de donner un consentement libre et éclairé sur les actes et traitements qui vous sont proposés. Vous pouvez aussi choisir de ne pas être informé ; dans ce cas, vous devez prévenir le médecin ou le psychologue afin que cette demande soit inscrite dans votre dossier.

Vous devez être informé des frais auxquels vous pourriez être exposé à l'occasion de soins et de traitements et sur les conditions de leur prise en charge.

Refus de soins et d'actes thérapeutiques

Vous pouvez refuser les soins et les actes thérapeutiques qui vous sont proposés, sauf exceptions prévues par la loi, après avoir été informé des risques éventuels encourus et à la condition de signer une décharge.

Le mandat de protection future

Le mandat de protection future vous permet d'organiser à l'avance votre propre protection et/ ou celle de vos biens en choisissant la ou les personnes qui seront chargées de s'occuper de vous et de vos affaires le jour où vous ne pourrez plus le faire vous-même, en raison de votre âge et/ ou de votre état de santé. Ce mandat permet également d'éviter le recours à une mesure judiciaire de curatelle ou de tutelle. Vous pouvez en parler au psychologue de l'établissement.



La qualité

Le suivi des exigences liées à la sécurité sanitaire, à la qualité des soins et de la prise en charge globale et coordonnée de votre séjour est assuré dans notre établissement par plusieurs instances :

Le Programme national d'actions de Prévention des Infections Associées aux Soins (PROPIAS) veille à la prévention et à la surveillance des infections associées aux soins, notamment en diffusant ses recommandations relatives aux bonnes pratiques en hygiène.

Les réunions pluridisciplinaires assurent et adaptent la bonne prise en charge des résidents en fonction des problématiques rencontrées.

Convention: Des conventions ont également été passées avec divers partenaires médicaux et paramédicaux, dont l'hôpital Nord Franche-Comté, réseau psychiatrie Franche-Comté, l'Equipe mobile de Soins Palliatifs.

Politique qualité

La politique d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins est coordonnée par le directeur des Projets, de l'Organisation et de la Qualité de la fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse, assisté par une infirmière hygiéniste, une responsable qualité et une qualitiennne et gestionnaire des risques.

Leur rôle est de mettre en œuvre la politique qualité et de maîtrise des risques de l'établissement et de développer une démarche de prévention et de gestion des risques en les identifiant dans les différents secteurs d'activités, puis en les analysant pour les réduire.

Amélioration continue de la qualité

L'établissement est soumis à l'obligation de la certification des EHPAD par la HAS (haute autorité de santé).

Devenez acteur de votre prise en charge

Les mesures universelles d'hygiène se nomment « précautions standard » et doivent s'appliquer en tout lieu par tous et pour tous (agents-résidents-visiteurs) afin de prévenir et maîtriser le risque infectieux au sein de l'établissement.

Les « précautions standard » sont basées sur le respect de la réalisation d'une hygiène des mains en incluant également le port d'une tenue propre, le nettoyage des locaux, la gestion des déchets et du linge.

Des précautions complémentaires peuvent être mises en place en cas d'infection ou pour protéger un résident.

Vous et vos proches, vous participez à la lutte contre les infections associées aux soins en réalisant régulièrement une hygiène des mains et en respectant les consignes d'hygiène affichées à l'accueil.

Du produit hydro-alcoolique est à votre disposition au sein de l'établissement.
Nous vous remercions pour votre collaboration.

Lutte contre la douleur

Contrat d'engagement

Nous nous engageons à prendre en charge votre douleur conformément à l'article L 1110-5 du Code de la santé publique qui précise : «... toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée...»

Vous avez peur d'avoir mal...

Prévenir, traiter ou soulager votre douleur, c'est possible :

- En prévenant les douleurs provoquées par certains soins ou examens
- En traitant ou soulageant les douleurs aiguës et les douleurs chroniques

L'apaisement de la douleur est une priorité pour l'équipe pluridisciplinaire, qui dispose d'outils spécifiques pour l'évaluer et la prendre en charge dans une diversité de situation.

Vous aider à ne plus avoir mal ou à avoir moins mal

- En répondant à vos questions
- En vous expliquant les soins que nous allons vous délivrer et leur déroulement
- En utilisant le ou les moyens les mieux adaptés :
 - les antalgiques sont des médicaments qui soulagent la douleur,
 - d'autres méthodes non médicamenteuses sont efficaces et peuvent vous être proposées comme : la prise en charge rééducative avec les kinésithérapeutes, la sophrologie, chariot Snoezelen.

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DES PERSONNES ACCUEILLIES EN ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL

Principe de non-discrimination

Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions.

Droit à l'information

La personne a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement dont elle bénéficie ainsi que sur ses droits et le fonctionnement de l'établissement.

Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Le consentement éclairé de la personne doit être recherché par tous les moyens adaptés à sa situation. Le droit à la participation directe ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne, lui est garanti.

Droit à la protection

Il est garanti au résident par l'ensemble des personnes réalisant une prise en charge, le respect de la confidentialité des informations le concernant dans le cadre des lois existantes.

Droit au respect des liens familiaux

Le maintien des liens familiaux doit être favorisé et tendre à éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de justice.

Principe de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prise en considération. Le rôle des familles, des représentants légaux ou des proches doit être facilité avec son accord par l'institution.

Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses ou confessionnelles et des convictions tant de la personne que de ses proches ou représentants.

Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne sont garantis. Hors la nécessité exclusive et objective de la réalisation de la prise en charge ou de l'accompagnement, le droit à l'intimité doit être préservé.

Droit à l'autonomie

Dans les limites définies dans le cadre de la réalisation de sa prise en charge ou de son accompagnement,

il est garanti à la personne la possibilité de circuler librement.

Dans les mêmes limites et sous les mêmes réserves, la personne résidente peut, pendant la durée de son séjour, conserver des biens, effets et objets personnels et lorsqu'elle est majeure, disposer de son patrimoine et de ses revenus.

Cette charte est extraite de l'annexe à l'arrêté du 8 septembre 2003 et est mentionnée à l'article L 311-4 du Code de l'action sociale et des familles.

Charte éthique et accompagnement du grand âge

1

Reconnaître chaque personne dans son humanité et sa citoyenneté, dans son inaliénable dignité et dans son identité singulière.

2

Favoriser l'expression par la personne de l'ensemble de ses potentialités. Se préoccuper de l'effectivité de ses droits.

3

Être à l'écoute de ce que la personne sait, comprend et exprime. L'informer de façon loyale, adaptée et respecter ses décisions.

4

Garantir à tous un accès équitable à des soins et à des aides appropriés.

5

Reconnaître le besoin, pour chaque personne, d'avoir une vie relationnelle, une vie sociale et familiale, une vie affective et une vie intime.

6

Proposer à la personne un accompagnement global et individualisé, même lorsque des aides ou des soins importants sont nécessaires.

7

Faire en sorte que chacun puisse bénéficier, jusqu'au terme de son existence, de la meilleure qualité de vie possible.

8

Respecter dans leur diversité les savoirs, les compétences, les rôles et les droits des familles et des proches.

9

Considérer et soutenir les professionnels et les bénévoles dans leur engagement auprès des personnes et valoriser leurs missions.

10

Prendre des décisions contextualisées, réfléchies et concertées, en s'efforçant de concilier l'intérêt des individus et celui de la collectivité.

Retrouver la charte dans son intégralité :
www.espace-ethique.org/charte-grand-age





Charte de Bientraitance

1

Respect

Adopter en toute circonstance une attitude professionnelle d'écoute et de discernement à chaque étape du parcours de l'utilisateur

2

Information

Donner au résident et à ses proches une information accessible, individuelle et loyale tout en restant à sa place ne pas dépasser sa fonction, sinon renvoyer vers la personne capable de donner ses informations

3

Participation

Garantir au résident d'être coauteur de son projet en prenant en compte sa liberté de choix et de décision

4

Ethique

Mettre tout en œuvre pour respecter l'intégrité physique et psychique, la dignité et l'intimité de l'utilisateur

5

Secret professionnel

S'imposer le respect de la confidentialité des informations relatives à l'utilisateur

6

Prévention et accompagnement

Mettre tout en œuvre pour agir contre la douleur aiguë et/ou chronique, physique et/ou morale

7

Soutien

Accompagner la personne et ses proches dans la fin de vie

8

Evolution

Recherche constamment l'amélioration des prestations d'accueil, d'hôtellerie, d'animation, d'hygiène de soin, de transports...

9

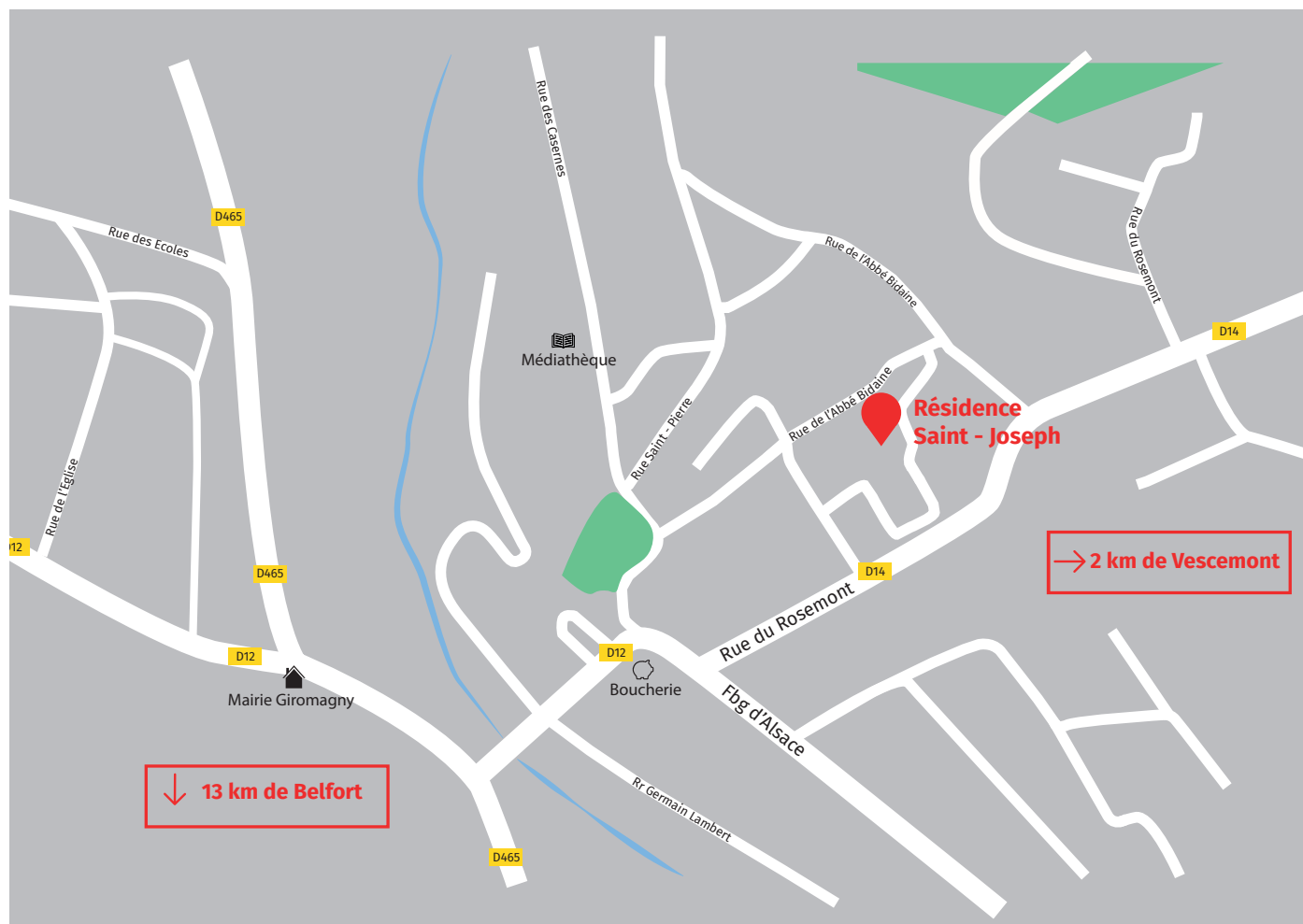
Qualité

Garantir une prise en charge médicale et soignante conforme aux bonnes pratiques et aux recommandations

10

Ecoute

Prendre en compte l'expression des résidents et de leur entourage dans la dynamique d'amélioration continue des services proposés



Accès

BUS :

En partant de Belfort : ligne 1 direction Valdoie
Puis, ligne 20 direction Lepuix

Contact

Résidence Saint-Joseph Giromagny

10 rue Abbé Bidaine, 90200 Giromagny

Tel: 03 84 27 14 61

Fax: 03 84 29 59 71

saint-joseph@diaconat-mulhouse.fr